

GREFFE
du Tribunal de Commerce de
NANTES
6 allée de l'Ile Gloriette
BP 64623
44046 NANTES CEDEX 1

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant :

SA Conseil d'Administration
FIDEA NANTES
2 SQUARE DE LA DELIVRANCE
44200 NANTES

Dépôt effectué par :

JURICA
Le Victoria
82 Bld d'Angleterre
85000 LA ROCHE SUR YON

Numéro RCS : NANTES B 871 800 546

<8295/71B00054>

Pièces déposées le 27/05/1997

Numéro : 972883

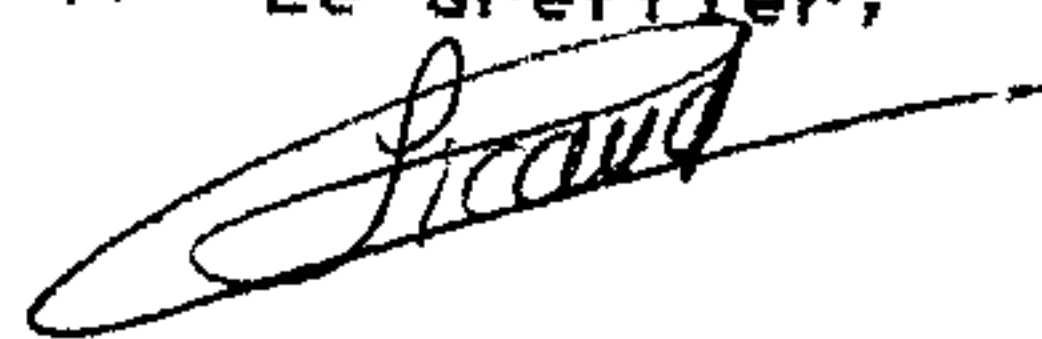
RAPPORT COMMIS. AUX APPORTS 29/04/1997

PIECES RECUES AU GREFFE LE 20 MAI 1997

BORDEREAU DE FRAIS

Total Exonéré Taxe.....	38.00	Total soumis à Tva.....	39.00!
Montant Tva.....	8.03	TOTAL T.T.C.....	85.03!

R' Le Greffier,



Régie

Cette reproduction du présent extrait, même certifiée conforme, est sans valeur

LE SCAU CI-DESSUS DE COULEUR ROUGE LIGNIFIE QUE VOUS
ETES EN PRESENCE D'UN ORIGINAL EMANANT DU GREFFE

SOCIETE FIDEA NANTES
SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE
S.A . AU CAPITAL DE 250.000 FRANCS
2, SQUARE DE LA DELIVRANCE NANTES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Nantes en date du 22 Novembre 1996, je vous présente mon rapport sur l'appréciation de la valeur de l'apport de droits incorporels et corporels afférents à l'activité de commissariat aux comptes exercée par monsieur Michel Barbereau à Nantes devant donner lieu à une augmentation du capital social de votre société.

1°) EXPOSE SUR L'OPERATION PROJETEE

- BUT DE L'OPERATION

L'opération consiste en l'apport de biens incorporels et corporels relatifs à l'exercice de la profession de Commissaire aux Comptes, et qui sera rémunéré par une augmentation de capital donnant lieu à l'émission d'actions nouvelles en faveur de l'apporteur.

Elle permettra à votre société d'accroître son activité dans ce domaine.

- PROPRIETE ET JOUISSANCE

Votre société deviendra propriétaire des biens apportés à compter du jour de l'approbation de ces apports par votre Assemblée Générale ; toutefois, le résultat net des opérations actives et passives réalisées depuis le premier Février 1997 bénéficiera à votre société.

J. Biot.

2°) DESCRIPTION ET EVALUATION DES APPORTS

Les apports sont constitués par les biens suivants :

-droit de présentation de clientèle, dont le détail est donné en annexe, évalué à la somme de huit cent quatre-vingt-douze mille six cent cinquante francs (892.650 F).

-biens mobiliers corporels comprenant un ordinateur portable pour cinq mille trois cents francs, une imprimante pour mille francs et un ordinateur COMPAQ pour cinq mille trois cents francs, soit au total onze mille six cents francs(11.600 F).

Le total de la valeur des biens apportés s'élève donc à neuf cent quatre mille deux cent cinquante Francs, dont il convient de déduire la somme de quatre mille deux cent cinquante francs correspondant à la prise en charge par votre société de l'impôt sur les plus-values sur les biens mobiliers corporels.

L'apport net s'élève donc à la somme de neuf cent mille francs (neuf cent mille francs).

3°) VERIFICATIONS EFFECTUÉES

J'ai effectué mes vérifications selon les diligences que j'ai estimé nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, pour m'assurer que Monsieur Michel Barbereau était bien titulaire des mandats apportés à votre société, et qu'il était bien propriétaire avec son épouse des biens corporels objets de l'apport.

4°) CONCLUSION

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports décrits ci-dessus, dont le total s'élève à neuf cent mille francs (900.000 F).

La valeur globale des apports correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre, augmentée de la prime d'émission.

Fait à Nantes le 29 Avril 1997

Le Commissaire aux apports
J-C ADOT

